

ARRETE N° 04/2023 : MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECO-FOURRIERE LE MERCREDI 25 OCTOBRE ET LE JEUDI 26 OCTOBRE

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'en raison des congés et des contraintes d'exploitation, la fourrière intercommunale doit modifier ses horaires d'ouverture mercredi 25 octobre et jeudi 26 octobre 2023 ;

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sous, sera *ouverte* mercredi 25 octobre et jeudi 26 octobre 2023 selon les horaires suivants :

- Mercredi 25 octobre : **de 13h00 à 18h00** ;
- Jeudi 26 octobre : **de 13h00 à 18h00** ;

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de déferé auprès du Préfet ou d'une autre contestation directe auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 23/10/2023
Transmis en Préfecture et affiché le 24/10/2023

Pour Extrait Conforme

Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal

